



Indemnisation AVP - provision envoyée

Par **Dubus Annael**, le **20/06/2018** à **13:12**

Bonjour,

victime d'un AVP le 13 septembre 2017, le fonds de garantie a adressé un chèque à mon ordre, de 500 €, étant une provision sur l'indemnisation. Quel recours puis je avoir étant donné que le délai de 8 mois n'a pas été respecté ? Savez vous à quelle indemnité je dois m'attendre au vu du montant de la provision ? Pour info, j'ai consulté l'unité medico judiciaire suite à mon dépôt de plainte (délit de fuite du chauffeur), et le fonds de garantie m'informe que je vais être convoquée par un de leur médecin pour évaluer mon préjudice (? 9 mois plus tard).

Merci pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter.